

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 10 juillet 2020 - 20H

Présents : DEBRIE Serge, FIGUET Alain, ESCOFFIER Gérard, Virginie PENEL, MARTIN Bénédicte, REYNAUD Elena, FARRE Jean François, ROZIER Lucie, ROBERT Ludovic, REYNAUD Mylène, PALISSE Jean Baptiste, MEILLE Raphael, DUMAS Renaud, SMAGUINE Renaud

Excusés :

Secrétaire de séance : ESCOFFIER Gérard

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2020: approuvé à l'unanimité.

- FINANCES

Cette présente délibération annule et remplace la délibération N°DCM12/2020 (erreurs sur le report de l'année N-1 en fonctionnement)

DCM22 OBJET : Compte Administratif 2019 – Budget Assainissement

L'Assemblée Délibérante vote le Compte Administratif 2019 pour le Budget Assainissement et arrête ainsi les comptes :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)
Résultats reportés			28 069,05		1 706,67	
Opération de l'exercice	45 878,01	48 496,27	56 329,65	76 895,63	102 207,66	125 391,90
TOTAUX	45 878,01	48 496,27	84 398,70	76 895,63	103 914,33	125 391,90
Résultats de clôture		2 618,26	7 503,07			- 4 884,81
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		2 618,26	7 503,07			- 4 884,81
RÉSULTATS DEFINITIFS		2 618,26	7 503,07			- 4 884,81

Investissement

Dépenses Prévu : 89 504.99
Réalisé : 56 329.65
Reste à réaliser : 0.00

Recettes Prévu : 89 504.99
Réalisé : 76 895.63
Reste à réaliser : 0.00

Fonctionnement

Dépenses Prévu : 64 877.26
Réalisé : 45 878.01
Reste à réaliser : 0.00

Recettes Prévu : 64 877.26
Réalisé : 48 496.27
Reste à réaliser : 0.00

Résultats de clôture de l'exercice :

Investissement : - 7 503.07

Fonctionnement : + 2 618.26

Résultat global : - 4 884.81

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture
Et affiché le

Cette présente délibération annule et remplace la délibération N°DCM12/2020 (erreurs sur le report de l'année N-1 en fonctionnement)

DCM22 OBJET : Compte Administratif 2019 – Budget Assainissement

L'Assemblée Délibérante vote le Compte Administratif 2019 pour le Budget Assainissement et arrête ainsi les comptes :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)
Résultats reportés			28 069,05		1 706,67	
Opération de l'exercice	45 878,01	48 496,27	56 329,65	76 895,63	102 207,66	125 391,90
TOTAUX	45 878,01	48 496,27	84 398,70	76 895,63	103 914,33	125 391,90
Résultats de clôture		2 618,26	7 503,07			- 4 884,81
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		2 618,26	7 503,07			- 4 884,81
RESULTATS DEFINITIFS		2 618,26	7 503,07			- 4 884,81

Investissement

Dépenses	Prévu :	89 504.99
	Réalisé :	56 329.65
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	89 504.99
	Réalisé :	76 895.63
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	64 877.26
	Réalisé :	45 878.01
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	64 877.26
	Réalisé :	48 496.27
	Reste à réaliser :	0.00

Résultats de clôture de l'exercice :	
Investissement :	- 7 503.07
Fonctionnement :	+ 2 618.26
Résultat global :	- 4 884.81

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture
Et affiché le

Cette présente délibération annule et remplace la délibération N°DCM18/2020 (ajout d'une phrase car modification de la délibération de l'affectation des résultats 2019 pour le budget Assainissement)

DCM24 OBJET : Approbation du Budget Primitif COMMUNE – Exercice 2020 -

Vu la délibération du 12 juin 2020 approuvant le compte administratif de l'exercice 2019,
Vu la délibération du 12 juin 2020 approuvant l'affectation des résultats 2019 budget COMMUNE,
Vu la délibération du 09 juillet 2020 approuvant l'affectation des résultats 2019 budget ASSAINISSEMENT,
Entendu les propositions du Budget Primitif 2020 de Monsieur le Maire,

La section de fonctionnement est équilibrée à : 559 987.64 Euros

La section d'investissement est équilibrée à : 682 056.99 Euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve le budget primitif pour l'exercice 2020

DCM25/2020 – OBJET : Clôture du Budget Annexe Assainissement

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de la loi NOTRe (loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), la Communauté d'Agglomération ARCHE AGGLO est compétente en matière d'Assainissement Collectif depuis le 1er Janvier 2020 en lieu et place de la Commune de Bren.

Dans l'objectif de l'intérêt général, la Communauté d'Agglomération ARCHE AGGLO et la COMMUNE ont convenu de leur intérêt commun pour que l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif soit réalisée par la commune durant l'année 2020.

Ils ont décidé pour ce faire de signer une convention relative à l'exploitation du service de l'assainissement collectif, en application de l'article L5216-7-1 du Code Général des Collectivités territoriales.

D'autre part, la Communauté d'Agglomération ARCHE AGGLO et la COMMUNE envisagent le transfert des excédents du budget annexe de l'assainissement collectif de la COMMUNE à la Communauté d'Agglomération ARCHE AGGLO.

En contrepartie, la Communauté d'Agglomération ARCHE AGGLO et la COMMUNE établiront conjointement un programme d'investissements concernant le service d'assainissement collectif sur le périmètre de la COMMUNE, que la Communauté d'Agglomération ARCHE AGGLO s'engage à réaliser de manière prioritaire en fonction du montant des excédents qui sera transféré.

Les modalités de transfert ont été définies par convention annexée à cette délibération.

Lors du transfert de compétence le résultat du budget annexe de la commune est transféré à son budget principal.

La clôture définitive du budget assainissement impacte les résultats du budget général sur l'exercice 2020.

VU la délibération N° DCM21/2020 portant approbation du compte administratif Assainissement 2019

VU la délibération N° DCM13/2020 portant approbation du compte de gestion Assainissement 2019

Pour mémoire

Excédent de fonctionnement budget commune reporté 002 budget général :	+ 172 928.41€
Excédent de fonctionnement 2019 budget commune :	+ 46 073.14 €
Excédent de fonctionnement budget assainissement 002 :	+ 2 618.26 €
Excédent total cumulé à reprendre en fonctionnement 002 :	+ 221 619.81 €

Pour mémoire

Excédent d'investissement budget commune reporté 001 budget général :	+ 180 486.86 €
Déficit d'investissement 2019 budget commune :	- 126 953.60 €
Déficit d'investissement budget assainissement 001 :	- 7 503.07 €
Total cumulé à reprendre en investissement 001 :	+ 46 030.19 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

AUTORISE la clôture du budget annexe de l'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2020

AUTORISE la reprise des résultats du budget annexe assainissement au budget commune

APPROUVE le transfert des résultats budgétaires de clôture 2019 du budget annexe de l'assainissement collectif à la communauté d'agglomération ARCHE AGGLO

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

• **VOIRIE :**

- Corvée goudron : Le 4 juillet, remise en état partiel du chemin des mulets au niveau de la ferme Monteil
- Demande de devis pour les travaux sur les chemins et routes communales, travaux début septembre.

• EDUCATION :

- ✓ Convention 2S2C avec l'éducation nationale : Dans le cadre de la reprise progressive des cours dans les écoles et les collèges, les contraintes de distanciation entraînent des conditions d'accueil très particulières, avec un nombre restreint d'élèves pris en charge simultanément par leur professeur. Avec le dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C) il est possible de **proposer aux élèves des activités éducatives et ludiques pendant le temps scolaire, complémentaires de leurs apprentissages en classe.** En signant une convention avec le directeur académique des services de l'éducation nationale de leur département, les collectivités volontaires sont accompagnées par l'État pour organiser cet accueil.
- ✓ Effectifs : à voir au prochain conseil, après la rentrée scolaire.
- ✓ Bilan garderie cantine : La gestion de la cantine par les 3 communes génère des bénéfices, non négligeables, 15 000€, cela permettra de payer du personnel et l'achat de matériel pour les écoles.

• COMMISSION SOLIDARITE ET VIE COMMUNALE

Portage des Repas aux habitants du village:

Réalisation d'une enquête, pour voir la population intéressée par le portage des repas .Questionnaire distribuée dans l'ensemble des boites aux lettres du village.

Repas réalisé par le restaurant un Bren de Folie, pour un montant de 9 €

10

• BATIMENTS-TERRAINS COMMUNAUX-VIE ECONOMIQUE-URBANISME-ENVIRONNEMENT-ASSAINISSEMENT-CADRE DE VIE :

○ Accès PMR entre l'école et la mairie :

Mise en place des barrières sur le talus au niveau de l'école, reste la signalétique à mettre en place.

○ Vestiaire du foot :

Début des travaux avec 3 mois de retard

○ Tarif de prêt de matériel de la salle des fêtes :

Le conseil n'est pas favorable au prêt du matériel de la salle des fêtes, tables et chaises.

○ *Convention salle des fêtes
le conseil valide les conditions de prêt et d'utilisation aux
habitants et association*

• ASSOCIATION -SPORT-LOISIRS :

- Les associations participants à la fête de l'abricot, n'ont pas souhaité réaliser la manifestation compte tenu du contexte sanitaire et des gestes barrières à mettre en place.